**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:***

**L'an deux mil quinze, le 04 septembre**, le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent, GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent HALLEBARD Mireille, WAGNER Annie, MAURIQUE Laurence, ROBILLARD Marie-Line, BLOSSEVILLE Richard, LEFEBVRE Sophie

Absents excusés :

Date de convocation:

22/08/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents : 11

Votants : 11

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Laurent BLOSSEVILLE

L’objet principal de ce conseil municipal est de présenter à l’ensemble des élus le projet de lotissement proposé par l’Entreprise Gagneraud Construction.

**Projet de Lotissement Communal** :

Mr Emmanuel CARRON de l’entreprise Gagneraud construction et Mr Guy CURTET architecte présentent les esquisses du projet de lotissement communal qui pourrait être réalisé comme suit :

* 6 T2 qui seraient destinés plus particulièrement à des seniors ou des personnes à mobilité réduite s’il y a des demandes (surface entre 44 et 52 m²)
* 6 T3 (surface entre 65 et 70 m²)
* 4 T5 (surface entre 75 et 82 m²)
* 2 terrains viabilisés libres de constructeur

L’entreprise Gagneraud ferait la construction et cèderait ensuite la location à un bailleur social. Il serait également possible d’intégrer la rénovation du bâtiment communal au projet

**Compte rendu du 30 juin 2015**

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juin dernier est validé à l’unanimité des membres présents.

**Modification des statuts de la Communauté de commune de la côte d’Albâtre**

La communauté de commune de la Côte d’Albâtre souhaite renforcer la mobilisation des Espaces Publics sur la problématique « emploi » et créer un dispositif destiné à faciliter les démarches de chacun et mettre en cohérence offres et demandes.

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre, les membres du conseil municipal approuvent à l’unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes afin de modifier l’article 9.3 ainsi qu’il suit :

* 9.3 Action sociale et éducative

Complète l’alinéa 1er, tiret 2 de l’article 9.3 par les termes, « Espace Intercommunal de l’Emploi »

**Accès PMR du cimetière et de l’église**

L’entreprise Mahieu et fils a été retenue pour réaliser l’accès pour les personnes à mobilité réduite du cimetière et de l’église pour un montant HT de 12 732.24 €

**Questions diverses**

Le véhicule C15 a été volé devant la mairie dans la nuit de 3 au 4 septembre. Une plainte a été déposée. Il conviendra de racheter un véhicule. La question sera étudié de prendre ou non un véhicule électrique avec ou sans permis.

Les travaux de la Rue du Fond de Tumpot sont commencés, un état des lieux a été réalisé par un huissier, les sondages des sols sont en cours.

Une demande de devis a été faite à l’entreprise Gagneraud pour la réalisation de pavage en grès sur les trottoirs. Le cout du grès ou de granit n’est pas pris en charge par la communauté de communes de la Côte d’Albâtre, c’est la commune qui paiera la différence de prix entre l’enrobé et le pavage.

L’effacement des réseaux rue des Bertagnes va démarrer prochainement.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour, la séance est levée à 22h10.